



**Comité d'Activités Sociales et Culturelles
de la ville de PANTIN
(C.A.S.C.)**

Association Loi 1901
84/88 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**



**Comité d'Activités Sociales et Culturelles
de la ville de PANTIN
(C.A.S.C.)**

Association Loi 1901
84/88 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

Rapport du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Adhérents,
À l'assemblée générale de l'association C.A.S.C.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association loi 1901, dénommée **Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) de la ville de PANTIN** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Depuis le 1er janvier 2020, les Associations doivent appliquer le règlement 2018-06 de l'ANC.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES : SYNTHESE DU COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2025		Exercice 2024	
TOTAL DES PRODUITS	735 476		570 066	
Subventions	404 000 ¹		404 000 ²	
Participations des ouvriers droits	331 476		166 066	
TOTAL DES CHARGES	699 189		601 352	
Coût des activités	666 989		574 931	
Ops liées au fonctionnement & autres	32 200		26 421	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			Insuffisance 2025 : - 36 287 Insuffisance 2024 : - 31 286 Insuffisance 2023 : - 39 818 Insuffisance 2022 : - 105 121 Excédent 2021 : + 52 421 Excédent 2020 : +145 129	

III. FONDS ASSOCIATIF

Après affectation de ce résultat, le fonds associatif au 31 décembre 2025, s'établit comme suit :

- Fonds propres au 01.01.2025 :	+ 230 451 €
- Résultat 2025	- 36 287 €

TOTAL DES FONDS PROPRES AU 31/12/2025	+ 194 164 €
---------------------------------------	-------------

¹ Ville de Pantin 2025 : 375 000 € - Caisse Communale d'Action Sociale : 26 000 € - Caisse des Ecoles : 3 000 €

² Ville de Pantin 2024 : 375 000 € - Caisse Communale d'Action Sociale : 26 000 € - Caisse des Ecoles : 3 000 €



IV. TRESORERIE

Au 31 décembre 2025, votre trésorerie était de 181 113 €, compte tenu des 30 579 € d'avances et acomptes versés aux fournisseurs et des produits constatés d'avance figurant au passif du bilan pour 31 553 € (ce montant correspond notamment aux participations constatées en 2025 pour les séjours Grèce et Zanzibar qui auront lieu en 2026).
Le solde fournisseurs au 31/12/2025 était de 40 478 €.

La subvention 2025 de la ville de Pantin de 375 000 € est conforme à la convention de partenariat du 03/07/2023 et aux délibérations du Conseil municipal du 22 juin 2023.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux droits de vote vous ont été communiquées.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des erreurs significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation.
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude où, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 mars 2026

Date de la signature numérique

Bernard RIVOIRE

Commissaire aux comptes

(Titulaire du CAFCAC et du diplôme d'expert-comptable)

Gérant de la société Cabinet Bernard Rivoire



Comité d'Activités Sociales et Culturelles de la ville de PANTIN
(C.A.S.C.)

Association Loi 1901
84/88 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2025

SOMMAIRE

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

CASC DE PANTIN
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF	Brut au 31/12/2025	Amort. et provisions	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	PASSIF	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles					Fonds Associatifs		
Immobilisations incorporelles	14 554,65	14 554,65	—	—	Fonds propres sans droit de reprise	—	—
Avances et acomptes	—	—	—	—	Réserves	230 451,11	261 737,53
					Report à nouveau	—	—
					Résultat de l'exercice	-36 286,95	-31 286,42
Immobilisations corporelles					FONDS ASSOCIATIFS	194 164,16	230 451,11
Terrains	—	—	—	—			
Constructions	7 521,46	7 521,46	—	39,80			
Installations et agencements	31 496,99	31 496,99	—	156,01			
Autres immobilisations corporelles	4 151,84	3 708,46	443,38	993,31	Autres fonds propres		
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—	Fonds propres avec droit de reprise :		
Avances et acomptes	—	—	—	—	Apports	—	—
					Legs et donations	—	—
					Subventions d'investissement	—	—
Immobilisations financières					AUTRES FONDS PROPRES		
Participations et créances rattachées	—	—	—	—			
Autres titres immobilisés	—	—	—	—	Provisions pour risques	—	—
Prêts	—	—	—	—	Provisions pour charges	—	—
Autres	—	—	—	—			
ACTIF IMMOBILISE	57 724,94	57 281,56	443,38	1 189,12	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	—	—
Stocks	14 725,00	—	14 725,00	15 898,03	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	—	—
Avances et acomptes versés	30 578,64	—	30 578,64	228 759,20	Emprunts et dettes financières divers	—	—
Créances					Instruments financiers à terme	—	—
Créances participants et comptes rattachés	34 550,19	830,00	33 720,19	59 677,17	Avances et acomptes reçus	40 477,57	37 759,25
Débiteurs structures liées	—	—	—	—	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	—	—
Autres créances	2 949,80	—	2 949,80	—	Dettes fiscales et sociales	—	—
Charges constatées d'avance	5 559,38	—	5 559,38	68,24	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 894,45	414,87
Sous-total créances	43 059,37	830,00	42 229,37	59 745,41	Dettes participants et comptes rattachés	—	—
					Créditeurs structures liées	—	—
Valeurs mobilières de placement	—	—	—	—	Autres dettes	—	—
Disponibilités	181 112,79	—	181 112,79	129 597,97	Produits constatés d'avance	31 553,00	166 564,50
ACTIF CIRCULANT	269 475,80	830,00	268 645,80	434 000,61	DETTES	74 925,02	204 738,62
TOTAL GENERAL	327 200,74	58 111,56	269 089,18	435 189,73	TOTAL GENERAL	269 089,18	435 189,73

CASC DE PANTIN

Compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2025 comparé à l'exercice 2024

Libellés	Exercice 2025			Comparatif 2025/2024		
	Charges	Produits	Coût net	Rappel coût net 2024	Variation	
					en montant	en %
Subventions de l'exercice (a)	—	404 000,00	404 000,00	404 000,00	—	0,00 %
Commission Activités :						
Sorties organisées par le CASC	3 255,64	—	3 255,64	10 490,75	-7 235,11	-68,97 %
Journées extérieures	7 048,95	2 709,40	4 339,55	6 707,13	-2 367,58	-35,30 %
Soirées extérieures	—	—	—	1 957,66	-1 957,66	-100,00 %
	10 304,59	2 709,40	7 595,19	19 155,54	-11 560,35	-60,35 %
Commission Culturelle :						
Spectacles	9 153,40	—	9 153,40	7 810,03	1 343,37	17,20 %
Abonnements	20,00	—	20,00	40,00	-20,00	-50,00 %
Billetterie subventionnée	2 899,50	2 118,10	781,40	447,20	334,20	74,73 %
Billetterie occasionnelle	59 372,75	37 184,50	22 188,25	8 125,25	14 063,00	173,08 %
Cinéma	52 287,80	27 314,50	24 973,30	21 349,80	3 623,50	16,97 %
	123 733,45	66 617,10	57 116,35	37 772,28	19 344,07	51,21 %
Commission Sportive :						
Sorties sportives	1 310,00	—	1 310,00	1 434,70	-124,70	-8,69 %
	1 310,00	—	1 310,00	1 434,70	-124,70	-8,69 %
Commission Vacances:						
Voyages groupe	319 416,16	248 346,50	71 069,66	73 428,67	-2 359,01	-3,21 %
Séjours individuels	192 015,50	—	192 015,50	198 225,06	-6 209,56	-3,13 %
Location Oléron	2 236,97	8 250,00	-6 013,03	345,47	-6 358,50	ns
	513 668,63	256 596,50	257 072,13	271 999,20	-14 927,07	-5,49 %
Commission Actions Sociales :						
Cadeaux adultes	70 110,71	3 750,80	66 359,91	59 922,84	6 437,07	10,74 %
Cadeaux enfants	14 167,71	—	14 167,71	13 730,26	437,45	3,19 %
Spectacle de Noël	2 650,00	1 802,00	848,00	2 830,00	-1 982,00	-70,04 %
Retraite	3 618,00	—	3 618,00	1 871,00	1 747,00	93,37 %
Décès	—	—	—	150,00	-150,00	-100,00 %
	90 546,42	5 552,80	84 993,62	78 504,10	6 489,52	8,27 %
Coût net global des activités (b)	739 563,09	331 475,80	408 087,29	408 865,82	-778,53	-0,19 %
Opérations liées au fonctionnement :						
Fournitures administratives et diverses	287,25	—	287,25	—	287,25	na
Achat de matériel	1 181,69	—	1 181,69	470,15	711,54	151,34 %
Location photocopieur	1 175,18	—	1 175,18	1 803,61	-628,43	-34,84 %
Maintenance, entretien et réparations	3 310,62	—	3 310,62	3 260,72	49,90	1,53 %
Assurances	3 568,76	—	3 568,76	3 778,20	-209,44	-5,54 %
Frais d'actes, honoraires	18 629,00	—	18 629,00	17 808,00	821,00	4,61 %
Abonnements et documentation	170,00	—	170,00	60,00	110,00	183,33 %
Frais de déplacements, mission et réception	1 789,01	—	1 789,01	3 127,61	-1 338,60	-42,80 %
Dons et cadeaux	799,21	—	799,21	—	799,21	na
Services bancaires, charges financières	1 488,55	—	1 488,55	1 339,87	148,68	11,10 %
Autres charges	20,05	—	20,05	—	20,05	na
Dotation aux amortissements	705,94	—	705,94	700,86	5,08	0,72 %
Reprise provisions pour risques et charges	—	—	—	-8 220,00	8 220,00	-100,00 %
Reprise provision pour dépréciation des comptes clients	—	—	—	-773,00	773,00	-100,00 %
Charges et produits exceptionnels	—	75,00	-75,00	-30,00	-45,00	150,00 %
Charges et produits sur exercices antérieurs	570,85	1 421,45	-850,60	3 094,58	-3 945,18	-127,49 %
Total (c)	33 696,11	1 496,45	32 199,66	26 420,60	5 779,06	21,87 %
Résultat de l'exercice (a) - (b) - (c)	773 259,20	736 972,25	-36 286,95	-31 286,42	-5 000,53	15,98 %

CASC DE PANTIN

ANNEXE

Tableau récapitulatif des immobilisations et amortissements au 31 décembre 2025

Libellés	Date	Valeur d'acquisition	Durée	Total des amortissements et provisions à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Variations provisions	Total des amortissements et provisions à la clôture	Valeur nette comptable à la clôture
Logiciels								
Logiciel ACL	29/03/1999	5 465	1 an L.	5 465	—	—	5 465	—
ACL 2 licences	05/08/2006	1 758	1 an L.	1 758	—	—	1 758	—
ACL version 6	12/04/2007	5 567	1 an L.	5 567	—	—	5 567	—
ACL version 6 1 licence suppl.	05/06/2008	1 764	1 an L.	1 764	—	—	1 764	—
Immobilisations incorporelles		14 555		14 555	—	—	14 555	—
Aménagements et installations								
Terrasse Oléron	15/04/2008	4 617	5 ans L.	4 617	—	—	4 617	—
Abri de jardin Oléron	14/05/2008	795	5 ans L.	795	—	—	795	—
2 abris de jardin Oléron	06/02/2018	1 312	5 ans L.	1 312	—	—	1 312	—
1 bâche pour terrasse	30/04/2020	798	5 ans L.	758	40	—	798	—
		7 521		7 482	40	—	7 521	—
Matériel d'activités								
1 mobil-home "Galaxie"	12/12/2017	10 250	5 ans L.	10 250	—	—	10 250	—
1 mobil-home "Titania"	12/12/2017	10 500	5 ans L.	10 500	—	—	10 500	—
1 mobil-home "Ocalia"	12/12/2017	10 250	5 ans L.	10 250	—	—	10 250	—
1 enceinte JBL Partybox	19/12/2022	497	3 ans L.	341	156	—	497	—
		31 497		31 341	156	—	31 497	—
Matériel informatique								
2 smartphones Essentiel HEYou	24/08/2021	217	3 ans L.	217	—	—	217	—
1 iPad Pro	01/02/2022	1 009	3 ans L.	757	252	—	1 009	—
2 imprimante HP Envy 6345OE	31/01/2024	240	3 ans L.	73	80	—	153	87
1 Iphone 13	20/08/2024	653	3 ans L.	79	218	—	296	357
		2 119		1 125	550	—	1 675	443
Mobilier								
Coffre-fort	22/09/2010	2 033	3 ans L.	2 033	—	—	2 033	—
Immobilisations corporelles		43 170		41 981	746	—	42 727	443
Total		57 725		56 536	746	—	57 282	443

4.2 Actif circulant 268 646 €

Il s'agit :

♦ Stocks 14 725 €

Il s'agit de l'ensemble des valeurs détenues par le CASC à la date de clôture, à savoir :

	Qté	PU	Montants
Bons d'achat :			
Noël adultes - Cadhoc (50 €)	68	49,00 €	3 332
Noël enfants - Sodexo (10 €)	50	9,80 €	490
Retraite - Carrefour (140 €)	9	133,00 €	1 197
La malle aux histoires (bons)	7	50,00 €	350
La Fromagerie (bons)	1	50,00 €	50
Billetterie :			
Bateau Mouche	177	7,50 €	1 328
Cadeaux adultes	17	29,04 €	494
Cadeaux adultes	4	38,28 €	153
Cadeaux adultes	5	40,39 €	202
Cadeaux adultes	3	44,00 €	132
Cadeaux adultes	4	44,75 €	179
Cadeaux adultes	22	47,08 €	1 036
Cadeaux adultes	23	49,53 €	1 139
Cinéma UGC	281	8,00 €	2 248
Autres :			
Jouets enfants	2	11,00 €	22
Jouets enfants	14	12,24 €	171
Jouets enfants	33	12,85 €	424
Jouets enfants	10	15,03 €	150
Jouets enfants	17	19,93 €	339
Jouets enfants	16	22,33 €	357
Lunch box	33	20,00 €	660
Set de manucure	17	16,00 €	272
Total			14 725

♦ **Avances et acomptes versés..... 30 579 €**

Le détail est le suivant :

	Montants
Ameloma Live Travel :	
- acompte Grèce	8 090
- acompte Zanzibar	14 445
LNI Services - facture réglée en double	244
MAIF - avance assurances 2026	3 965
Pathé Gaumont - trop payé sur facture	20
Village Club du Soleil :	
- avance séjours ski	2 165
- avance séjours Saint-Tropez	1 289
Daudruy David DJ - Acompte prestation	
Revard	360
Total	30 579

♦ **Créances (total net) 42 229 €**

Il s'agit :

▶ **Créances participants et comptes rattachés (total net) 33 720 €**

	Montants
Participations aux activités	22 335
Chèques à remise différée	12 215
Total brut	34 550
Provision pour dépréciation des comptes participants	-830
Total net Créances	33 720

Ce montant correspond au solde des participations aux activités dues au CASC à la date de clôture ainsi que des chèques à remise différée.

Une dépréciation a été constatée pour un montant de 830 € pour pallier le risque de non-recouvrement complet des créances antérieures à 2025.

Cette provision ne signifie pas que les salariés sont exemptés du remboursement.

► **Autres créances**2 950 €

Ce montant correspond à un avoir à recevoir du prestataire Cadhoc.

► **Charges constatées d'avance**5 559 €

Il s'agit de règlements effectués au cours de l'exercice 2025 mais qui concernent l'exercice 2026, à savoir :

	Montants
5B Event - spectacle Disney Sur Glace	4 773
Wix.com - hébergement site internet	786
Total	5 559

♦ **Disponibilités** **181 113 €**

► **Banques** **176 083 €**

Il s'agit du solde des comptes courant du Comité, dont le détail est le suivant :

	Montants
Banque Populaire Rives de Paris :	
- compte courant	145 602
- compte courant pour cartes bleues	30 481
Total	176 083

Ces comptes ont fait l'objet de contrôle par rapprochement avec les relevés de banque et n'appellent aucun commentaire particulier.

► **Caisse** **5 030 €**

Ce montant est en accord avec le décompte des espèces au 31 décembre 2025.

TOTAL DE L'ACTIF

269 089 €

Comptes du passif :

4.3 Fonds propres 194 164 €

Le détail est le suivant :

♦ **Réserves 230 451 €**

Il s'agit du cumul des résultats (excédents et déficits) dégagés par le CASC jusqu'au 31 décembre 2024.

♦ **Résultat de l'exercice – 36 287 €**

La formation de ce résultat vous est commentée dans la partie 3 du présent rapport.

4.4 Dettes 74 925 €

Elles comprennent :

♦ Dettes fournisseurs et comptes rattachés..... 40 478 €

Le détail est le suivant :

	Montants
Fournisseurs créditeurs :	
Boucherie Salmi	318
Cabinet BEC	7 200
Frais repas et déplacements élus	461
Oh my dtf.com	33
Fournisseurs - factures non parvenues :	
Bosc Goelio - Huîtres Noël	2 382
Cadhoc - Bons Noël complémentaire	7 840
LNI - Frais maintenance copieur	436
Ville de Pantin - Mémoire séjour Revard	7 531
Charges à payer :	
Cabinet BEC - provision déclaration honoraires DAS2 2025	222
Cabinet BEC - provision solde honoraires 2025	3 095
Commissaire aux comptes - provision honoraires 2025	6 000
Compagnie des 2 Alpes - billetterie Walibi et Aqualib	855
David Dautry - DJ Revard	1 200
Frais déplacements Revard	566
Masseges des Alpes - activités Revard	845
Salva Rousseau - location véhicule Revard	1 155
Val Vital - Spa Revard	339
Total	40 478

♦ Dettes participants et comptes rattachés 2 894 €

Il s'agit du solde des subventions et des remboursements pour des annulations par les prestataires dus aux salariés.

♦ **Produits constatés d'avance 31 553 €**

Ce montant correspond aux participations constatées en 2025 pour différentes activités qui auront lieu en 2026, à savoir :

	Montants
<i>Participations :</i>	
Séjour Grèce	15 076
Séjour Zanzibar	14 098
Spectacles	2 379
Total	31 553

TOTAL DU PASSIF

269 089 €

Commentaires sur le compte de résultat des ASC

3.1 Subventions de l'exercice 404 000 €

Le détail des subventions reçues est le suivant :

	Montants	Rappel N-1
Ville de Pantin	375 000	375 000
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	26 000	26 000
Caisse des Ecoles	3 000	3 000
Total	404 000	404 000

Par rapport à 2024, le montant des subventions reçues est identique.

♦ Ville de Pantin..... 375 000 €

Conformément à l'approbation de l'assemblée délibérante du 22 juin 2023, le montant de cette subvention est de 375 000 €.

♦ Versement du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)..... 26 000 €

Conformément à l'approbation de l'assemblée délibérante du 18 octobre 2023, le montant de cette subvention est de 26 000 €.

♦ Caisse des Ecoles 3 000 €

Conformément à l'approbation de l'assemblée délibérante du 14 novembre 2023, le montant de cette subvention est de 3 000 €.

1.2 Analyse du résultat de l'exercice

L'activité du CASC a dégagé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 un **résultat déficitaire de 36 286,95 €**.

En 2024, le résultat était déficitaire de 31 286,42 €.

La formation du résultat de l'exercice 2025 vous est résumée ci-dessous :

	Charges	Produits	Coût net	Répart. %
Subventions de l'exercice		404 000,00	404 000,00	
Commissions :				
Activités	10 304,59	2 709,40	7 595,19	1,86 %
Culturelle	123 733,45	66 617,10	57 116,35	14,00 %
Sportive	1 310,00	—	1 310,00	0,32 %
Vacances	513 668,63	256 596,50	257 072,13	62,99 %
Actions Sociales	90 546,42	5 552,80	84 993,62	20,83 %
Coût des activités	739 563,09	331 475,80	408 087,29	100,00 %
Charges et produits liés au fonctionnement et autres opérations	33 696,11	1 496,45	32 199,66	
Résultat de l'exercice			-36 286,95	